

# Commune de Varennes-le-Grand

## Procès Verbal du Conseil Municipal du mardi 17 octobre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 17 octobre 2017 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. François GUILLERMIN, Mme Myriam GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, M. Philippe BOUILLLOT, Mme Priscilla DUBUIS, M. Michaël LOMBARD, Mme Patricia SILVESTRE, M. Yves SIRI, M. Pierre LEGER, Mme Florence BONNARD.

Pouvoirs : M. Luc RIETZMANN donne pouvoir à M. Patrick LE GALL, M. Laurent NIVON donne pouvoir à Mme Sylvie LHENRY, Mme Isabelle GRENIER donne pouvoir à Mme Laurence JORLAND, Mme Aurélie POURETTE donne pouvoir à M. Michaël LOMBARD, Mme Barbara DONNEAU donne pouvoir à Mme Florence BONNARD.

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19/09/2017
- 2) Grand Chalon – approbation des rapports de la CLETC.
- 3) SYDESL – projet éclairage public – remplacement matériel vétuste
- 4) Régies de recettes – clôture de régies et création d'une nouvelle régie
- 5) Admission en non valeur
- 6) Compte rendu commission technique du 03/10/2017
- 7) Compte rendu commission association-communication du 09/10/2017
- 8) SIAB Grosne – compte rendu du conseil syndical du 27/09/2017
- 9) Questions diverses :
  - Remerciements.
  - Randonnée du 29 octobre

Avant de débiter ce conseil municipal, M. le Maire souhaite un prompt rétablissement à Luc RIETZMANN.

En son absence les délégations suivantes ont été données :

- A M. Alain BERTHELEY : délégation aux bois, forêts, cours d'eau, chemins et sentiers ruraux, espaces verts et prairie
- A M. Yves SIRI : délégation aux bâtiments communaux, travaux d'aménagement de voirie en cours, les réseaux électriques télécom et éclairage public.

Le reste des compétences est partagé entre le maire et les deux adjointes.

### **1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2017**

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-Verbal du 19 septembre 2017.

Celui-ci est approuvé par 16 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

### **2) Grand Chalon – approbation des rapports de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)**

*Rapporteur : M. le Maire*

Deux approbations de rapports de CLETC sont présentées au Conseil Municipal

#### Approbation rapport CLETC du 11 septembre 2017

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLETC s'est

réunie le 11 septembre 2017 afin de se prononcer sur les modalités financières de l'extension du périmètre du Grand Chalon au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'extension du périmètre concerne les communes de : Aluze, Bouzeron, Chamilly, Charrecey, Chassey-le-Camp, Cheilly-les-Maranges, Dennevy, Remigny, St-Bérain sur Dheune, St-Gilles, St-Léger sur Dheune, St-Loup-Géanges, St-Sernin du Plain et Sampigny les Maranges.

La CLETC a délibéré sur :

- Le niveau des charges restituées aux communes par le Grand Chalon
- Le niveau des charges transférées des communes au Grand Chalon
- Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) de chaque commune concernée.

Considérant que les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur les conclusions du rapport établi par la CLETC consécutivement au transfert des charges qui a suivi l'intégration des quatorze nouvelles communes au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
  - Approuve le rapport de la CLETC du 11 septembre 2017
  - Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### Approbation rapport CLETC du 25 septembre 2017

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLETC s'est réunie le 25 septembre 2017 afin de se prononcer :

- D'une part sur les modalités financières liées aux transferts de zone d'activités économiques sur les communes de Dracy-le-Fort, Fontaines et Sevrey, au regard des critères retenus par le Grand Chalon
- D'autre part sur la modification de l'attribution de compensation de la commune d'Allerey-sur-Saône, concernant la compétence transport scolaire.

Considérant que les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur les conclusions du rapport établi par la CLETC concernant le transfert des trois ZAE à la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
  - Approuve le rapport de la CLETC du 25 septembre 2017
  - Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **3) SYDESL – Projet éclairage public – remplacement matériel vétuste**

*Rapporteur : Yves SIRI*

Le SYDESL a étudié un projet d'éclairage public pour le remplacement de matériel vétuste, 40 luminaires éclairage zénithal.

Ce projet concerne les luminaires situés place de Verdun, vie de l'église, place de la cure et place de la Poste.

Ce projet a fait l'objet d'un examen en commission technique municipale le 3 octobre 2017 qui a retenu l'option de base suivant le plan de financement HT :

- Montant des travaux EP HT	22 675,98 €
- Montant subventionné HT	22 675,96 €
- Participation SYDESL	15 873,17 €

Contribution de la commune (30 %)	6 802,79 €
Arrondi à	6810,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet technique retenu, le plan de financement, le montant de la contribution communale et de l'autoriser à modifier le contrat de fourniture d'énergie.

*Débat* : M. Pierre LEGER dit que l'éclairage du centre-bourg est très important et qu'il ne peut en l'état se prononcer sur ce projet dont il n'a pas vu d'exemple. Il craint que la couleur et l'esthétique des poteaux, sans pouvoir l'affirmer, nuisent à l'aspect général du centre du village.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention décide :
  - De valider le dossier technique présenté par le SYDESL en retenant l'option de base et le plan de financement avec un reste à charge communal de 6 810,00 €
  - Que la contribution communale restant à charge fera l'objet d'une inscription budgétaire au budget 2018
  - Autorise M. le Maire à signer la demande de modification du contrat de fourniture d'énergie,

M. le Maire précise qu'une demande de subvention sera faite par le SYDESL auprès du Syndicat Mixte du Chalonnais.

#### **4) Régies de recettes – clôture de régies et création d'une nouvelle régie**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

Il existe actuellement 5 régies de recettes pour la gestion de l'encaissement de recettes pour différents services municipaux de la commune : Bibliothèque, cantine et garderie péri scolaire, droits de place, droits divers, enfance et jeunesse.

Certaines de ces régies sont inactives (bibliothèque suite à la mise en place de la gratuité et droits de place depuis le non renouvellement du garde champêtre).

Après consultation et avis du comptable public, il serait souhaitable :

- De clôturer les régies suivantes : Bibliothèque, cantine et garderie péri scolaire, droits de place, droits divers
- De conserver en l'état la régie de recettes pour le service enfance et jeunesse en charge de l'accueil de loisir sans hébergement.
- D'instituer une nouvelle régie de recettes pour les services généraux de la mairie.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :
  - De clôturer les régies suivantes : Bibliothèque, cantine et garderie péri scolaire, droits de place, droits divers
  - De conserver en l'état la régie de recettes pour le service enfance et jeunesse en charge de l'accueil de loisir sans hébergement
  - De la création d'une régie de recettes pour les services généraux de la mairie afin de procéder aux encaissements suivants : Vente de bois et affouages, location de salle et matériel, photocopies, droits de place, cantine scolaire et garderie péri scolaire, dons et droits divers.
  - D'autoriser M. le Maire à créer cette nouvelle régie en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **5) Admission en non valeur**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

Il est présenté au Conseil Municipal deux états produisant des demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables formulés par la Trésorerie Municipale de Chalon Périphérie pour un montant total de 19,70 €.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres pour un montant de 19,70 € et autorise M. le Maire à émettre un mandat pour cette somme à l'article 6541 Pertes et créances irrécouvrables.

## **6) Compte rendu commission technique du 3 octobre 2017**

*Rapporteur : Alain BERTHELEY*

Trois points ont été abordés lors de cette réunion :

- Le remplacement des luminaires du centre bourg
- Les travaux de la rue de Mirande et de la rue Neuve : la tranche 3 a débuté hier lundi 16 octobre. Une réunion de concertation avec les riverains de la rue Neuve aura lieu mardi 30 octobre. Il rappelle que l'entreprise Cordier a été retenue pour les travaux.
- Rue de Loisy : Le Grand Chalon va changer les canalisations d'eaux usées rue de Loisy. Il faudra intégrer le calendrier de ces travaux dans les travaux communaux de sécurisation de la rue et l'enfouissement des réseaux. Une étude est en cours qui permettra un chiffrage, et un cadencement de réalisation sera étudié en fonction des capacités financières de la commune afin de réaliser l'aménagement de cette voirie sur une ou plusieurs tranches.

## **7) Compte rendu commission associations-communication du 10 octobre 2017**

*Rapporteur : Michaël LOMBARD*

Plusieurs points ont été abordés lors de cette réunion :

- Centenaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale en 2018 : plusieurs projets évoqués (exposition, histoire du monument aux morts de Varennes, sortie sur le secteur de Verdun, conférence, ...)
- Un retour sur la réunion des présidents d'associations pour établir le calendrier des manifestations 2018.
- Le prochain bulletin municipal distribué en janvier 2018.

## **8) SIAB Grosne – Compte rendu du conseil syndical du 27 septembre 2017**

*Rapporteur : Alain BERTHELEY*

Lors de cette réunion un point a été fait sur les travaux en cours (Beaumont sur Grosne, la Vineuse sur Frégande, Santilly), sur la lutte contre la jussie.

## **9) Questions diverses :**

- M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de Mme Jacqueline GUILLERMIN présidente de la chorale « Saône Mélodie » pour la subvention municipale attribuée.
- Mme Patricia SILVESTRE informe le Conseil Municipal des modalités de la randonnée pédestre dans le cadre d'Octobre Rose, qui aura lieu le dimanche 29 octobre (départs entre 9H30 et 11h, parcours de 6,5 km dans Varennes). On peut d'ors et déjà s'inscrire auprès d'elle.
- M. Pierre LEGER demande des renseignements concernant la compétence GEMAPI.  
M. le Maire précise que la délibération sera portée à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil Communautaire.
- M. Pierre LEGER souhaite savoir quand le PLUi entrera en vigueur.  
M. le Maire précise que l'arrêté de projet est à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire avant d'être porté à la délibération des communes concernées du Grand Chalon.
- Mme Florence BONNARD souhaite des informations concernant la Poste.  
M. Le Maire précise qu'à ce jour, il n'a aucune information de la part de la direction de la Poste. Il reste très attentif à la problématique du devenir de l'agence postale.

*Fin de la séance à 19h25*